

nières du processus de désarmement.

Monsieur le Président, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont, de l'avis de ma délégation, fait preuve d'un degré encourageant de souplesse et de bonne volonté afin de réaliser un compromis sur la base des critiques et des observations que leur a adressées le Comité des Dix-Huit à l'endroit de leurs programmes respectifs. Dans ce travail de rapprochement, de conciliation des positions adoptées par les deux interlocuteurs, les membres non alignés du Comité pour le désarmement ont joué un rôle vital de par leurs questions pertinentes et leurs critiques positives. Sans la participation de ces pays, non seulement la voix de l'opinion mondiale - en dehors de l'OTAN et du pacte de Varsovie - aurait été absente, mais la Conférence n'aurait pas réussi dans la même mesure à aplanir les divergences qui se manifestaient entre les positions orientales et occidentales.

La Conférence peut également prendre avantage de l'élan fourni par le traité d'interdiction partielle des essais pour accomplir de nouveaux progrès vers l'adoption de mesures destinées à renforcer la confiance internationale, mesures qui peuvent entrer en vigueur avant l'accord sur le désarmement général. Les avances qui ont été réalisées dernièrement se situent précisément dans le domaine des mesures préliminaires, dites mesures collatérales. Je pense en particulier au lien direct qui a été établi en matière de communications et à la résolution qui vise à interdire l'emploi des armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique. Il est toutefois beaucoup d'autres mesures importantes, voire même plus importantes, dont la Conférence de Genève n'a pas encore entrepris l'examen. Certaines de ces mesures collatérales, proposées soit par les Etats-Unis soit par l'union soviétique, renferment la promesse de l'atteinte prochaine d'un accord ou du moins permettent d'espérer des progrès dans cette voie. J'en citerai trois qui, à notre avis, appartiennent à cette catégorie de mesures que la Conférence devrait envisager à sa reprise: mesures tendant à réduire les risques de guerre, en particulier grâce à l'établissement de postes d'observation au sol; mesures propres à empêcher une plus grande diffusion des armes nucléaires; arrêt de la production des